



Arrêté du maire n° PM2024-390

portant autorisation d'occupation du domaine public

Quais Anatole France, de l'Europe, Jean Jaurès et Pelletan / place de la République - 29770 Audierne

Le maire de la commune d'Audierne,

Vu l'article R.610.5 du code pénal,

Vu les dispositions du code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I 8^{ème} Partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu le spectacle d'illuminations, organisé par les communes d'Audierne (29770) et Plouhinec (29780), en collaboration avec la société Dédé Férézou Animations - sise 10 rue de la Baie à Plouhinec (29780), du 13 décembre 2024 au 06 janvier 2025 inclus à Audierne,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules automobiles à l'occasion de cette manifestation, conformément au plan Vigipirate Urgence attentat,

Arrête

Article 1 : La société Dédé Férézou Animations est autorisée à organiser un spectacle d'illuminations, dans le cadre des animations de Noël 2024, du vendredi 13 décembre 2024 au lundi 06 janvier 2025 inclus, sur les quais Anatole France, de l'Europe, Jean Jaurès et Pelletan, ainsi que sur la place de la République.

Les illuminations seront allumées, chaque soir, à la tombée de la nuit, selon le programme suivant :

- Projection d'images festives sur les façades des bâtiments longeant les quais,
- Animation de structures lumineuses sur la place de la République,
- Port de plaisance.

Article 2 : Les installations débuteront le mardi 03 décembre 2024 et se finaliseront le vendredi 10 janvier 2025, selon le déroulé suivant :

Intervention des services techniques de la ville :

- Quai Jean Jaurès : mise en place de 9 plots lestés béton et 9 mâts,
- Quais de l'Europe et Anatole France : branchement des décors,
- Place Gambetta : branchements électriques sur le réseau,
- Place de la République : installations d'un podium mobile et de stands,
- Quai Pelletan : branchements sur les mâts d'éclairage public existants,
- Estacade : montage des décors lumineux.

Intervention de la société Dédé Férézou Animations :

- Place Gambetta : montage de spots sur mâts d'éclairage public,
- Quais de l'Europe et Anatole France : montage de spots sur mâts,
- Quai Jean Jaurès : montage de spots sur mâts bois,
- Quai Pelletan : montage de spots sur mâts d'éclairage public,
- Place de la République : montage de spots sur mâts et réalisation d'un décor de Noël.

Article 3 : Les pré-signalisations, signalisations et infrastructures nécessaires à l'organisation de cette manifestation seront mises en place par les services techniques de la ville d'Audierne dès le lundi 09 décembre 2024.

Article 4 : Le présent arrêté prendra effet dès l'installation des structures et la sécurisation des différents lieux par les services techniques de la ville d'Audierne. Il sera porté à la connaissance du public par affichage.

Article 5 : La présente autorisation sera retirée en cas de non-respect des prescriptions énoncées ci-dessus.

Article 6 : Madame la directrice générale des services et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Audierne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché sur site.

Audierne, le 29 novembre 2024

Le maire,
Gurvan KERLOC'H
Pour le maire,
L'adjoint délégué à la circulation,
Éric BOSSER



Destinataires :

Société Dédé Férézou Animations
SDIS 29 / SMUR / Gendarmerie
Département du Finistère
Syndicat Mixte des Ports de Pêche-Plaisance de Cornouaille
M. Gurvan KERLOC'H, maire
M. Georges CASTEL, 1^{er} adjoint au maire
M. Éric BOSSER, maire délégué d'Esquibien
M. Michel COLLOREC, adjoint au maire chargé des travaux
M. Michel VAN PRAËT, adjoint au maire chargé des affaires culturelles
M. Fabrice BUREL, directeur des ST Ville d'Audierne
M. Boris MOIGNE, responsable du CT Ville d'Audierne
M. Christian JULOU, ASVP
Services Voirie, Bâtiments et Espaces verts Ville d'Audierne
Archives mairie et mairie annexe